



## Commande d'un produit non reçue

Par **clall**, le **13/02/2025** à **09:03**

Bonjour,

en novembre 2024, j'ai commandé un produit sur un site internet. J'ai bien reçu un devis du montant à payer avec le délai de livraison (5 à 8 jours) règlement demandé par virement bancaire. Après avoir vérifié l'existence et la conformité de cet établissement: Inpi, Kbis, nom du gérant... j'ai conclu la commande. Le virement a bien été exécuté. Le temps passe le produit n'est jamais arrivé et aucune réponse à mes mails de relance.

Début 2025, je rédige une injonction de faire auprès du Tribunal de justice de sa région avec envoi de toutes les pièces nécessaires. Le 12/02 je reçois du site gouvernemental "Signal conso" une information selon laquelle l'entreprise a pris connaissance de mon signalement. Les enquêteurs de la répression des fraudes ont également bien reçu mon signalement.

L'entreprise lit mon signalement et répond: *Bonjour, ce site internet ne nous appartient pas. Nous ne possédons pas de site marchand. Nous faisons face à une usurpation d'identité pour laquelle nous avons averti la répression des fraudes. Cordialement, "*

J'ai la possibilité de continuer ma démarche, mais comment bien la faire ?

Cordialement